

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 26 mai 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2013, phase 2A Énergir – DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE
PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE — SUIVI DU ROÉÉ
CONCERNANT LE PARAGRAPHE 177 DE LA DÉCISION D-2020-047 — N/D : 1001-129**

Chère consœur,

Dans sa décision D-2020-047 au paragraphe 177 portant sur le sujet A de la phase 2 du dossier en rubrique, la Régie demande aux intervenants de lui soumettre les enjeux qui pourraient être examinés en lien avec la question des clients qui s'approvisionnent sur le territoire du Distributeur, puisqu'il « s'agit donc d'une question qui déborde du cadre de la phase 2A, mais qui doit tout de même être examinée ».

Le ROÉÉ considère que ce sujet pourrait être traité dans le volet 1 de la phase 2 B du présent dossier ou à une autre phase du dossier que la Régie juger le plus approprié.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg
cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Me Vincent Locas, Énergir
Me Marie Lemay Lachance, Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ